

Le PRÉSIDENT: Vous comprenez, monsieur Nugent, ce n'est pas tout le monde qui travaille pour son propre compte. Cet homme travaille pour quelqu'un d'autre.

M. BRUNSDEN: S'agit-il, en l'occurrence, de communiqués ou d'articles de fond?

M. DRYSDALE: D'articles de fond.

M. BRUNSDEN: Publiés par qui?

M. DRYSDALE: Par la même revue de technogénie.

M. BRUNSDEN: Qui en est le rédacteur?

M. DRYSDALE: C'est lui, si je comprends bien.

M. STEARNS: Pourquoi ne pouviez-vous pas lui écrire afin de savoir à quoi vous en tenir? D'après la lettre, c'est en 1960 qu'il a refusé de venir. Il a peut-être changé d'idée.

Le PRÉSIDENT: Nous avons des lettres plus récentes. A mon avis, nous devrions renvoyer la question à 8 heures, de façon que les membres du Comité puissent se renseigner sur cet homme. Ils auront peut-être l'occasion de lire les éditoriaux.

M. NUGENT: J'aimerais bien pouvoir réfléchir à tout cela.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons revenir sur la question à 8 heures. Il est plutôt inusité d'assigner un témoin à comparaître. Toutefois, c'est au comité qu'il revient de prendre une décision. Vous avez le droit d'envoyer une assignation si vous le désirez. Ce serait une bonne idée de laisser la question de côté afin d'y réfléchir, et de l'aborder de nouveau à 8 heures.

M. DRYSDALE: En jetant un coup d'oeil rapide sur les éditoriaux, on s'aperçoit qu'ils renferment des critiques assez violentes envers l'AECL. M. Gray doit être mieux au courant de tout cela. D'après moi, il faudrait citer cet homme comme témoin afin de découvrir si les déclarations sont fondées. Sinon, des doutes planeront sur l'AECL jusqu'à ce qu'ils aient été dissipés par quelque autre déclaration. J'aimerais savoir qui est responsable de ces déclarations.

M. BRUNSDEN: Si c'est lui le rédacteur de la revue...

M. DRYSDALE: Oui.

M. BRUNSDEN: Et l'auteur des articles.

M. DRYSDALE: Il les a signés.

Le PRÉSIDENT: Rien ne presse d'ici quelques heures. Nous pouvons réfléchir à la question cet après-midi et attendre à 8 heures pour prendre une décision.

M. BEST: Je signale que M. John Davis de la *B.C. Electric* est ici. Je suppose qu'il voudra comparaître plus tard devant le comité.

Le PRÉSIDENT: Il doit comparaître le 30 mai. Vous ne pourriez pas venir plus tôt, monsieur Davis?

M. JOHN DAVIS: Non, c'est le plus tôt que je pourrais venir, car je dois me documenter et voir à d'autres détails.

M. SLOGAN: Je me demande si l'on pourrait appeler comme témoin M. B.E. Knight, du ministère des Transports, qui s'est occupé de l'achat d'un terrain dans la région de Whiteshell. Il y a certaines questions qui m'intéressent au sujet de l'achat du terrain et des crédits affectés à cette région.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous en discuter tout de suite ou à la réunion du comité directeur?

M. SLOGAN: On pourra le faire au comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions nous réunir durant 5 minutes après la